

**Commission consultative
sur l'environnement et le développement durable**



120^e séance – jeudi, le 1^{er} mai 2014

Salle Gatineau, 1^{er} étage – 18h
Maison du citoyen – 25, rue Laurier



Procès-verbal

Membres

Mme Denise Laferrière, présidente, conseillère district de Hull-Wright (8)
M. Mike Duggan, conseiller district de Lucerne (2)
M. Cédric Tessier, conseiller district de Limbour (9)
Mme Lise Poulin, citoyenne
Mme Geneviève Michon, ABV des 7
Mme Fériel Rahmani, Commission jeunesse
M. Jean-Marie Bergeron, citoyen
M. Luc Douaire, citoyen
M. François Charron-Doucet, citoyen
M. Yan Thibeault, citoyen
M. Riccardo Rossi-Ricci, CREDDO

Secrétaire

Mme Annie-France Major, stagiaire, Service de l'environnement

Ressources internes

M. André Turgeon, directeur du Service de l'environnement
Mme Catherine Lorient, chargée de projet PGMR
Mme Marie-Josée Casaubon, responsable, section Planification et environnement, SUDD
Mme Chantal Marcotte, chef de division, usines et traitement des eaux, Service de l'environnement

Membre absent

Mme Robin Goldstein, citoyenne

DISTRIBUTION :

Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres
du Conseil municipal et au greffier

PRÉSIDENT

SECRETARE

1. Mot de bienvenue

Mme Laferrière souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Mme Laferrière constate les présences. La réunion débute à 17h59.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant, proposé par M. Rossi-Ricci et appuyé Mme Michon, est accepté sans modification :

Ordre du jour

- 1) Mot de bienvenue
- 2) Constatation des présences et ouverture de la réunion
- 3) Approbation de l'ordre du jour
- 4) Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2014
- 5) Signature du procès-verbal de la séance du 3 avril 2014
- 6) Suivi du procès-verbal de la séance du 3 avril 2014
 - a. *Financement projet Herbe à poux*
- 7) Date de la prochaine assemblée : *le 5 juin 2014*
- 8) Sujets à traiter selon les grandes orientations de la politique environnementale
 - a. *État d'avancement de la Stratégie d'économie d'eau potable (André Turgeon)*
- 9) Varia
 - a. *Visite de Tricentris*
 - b. *Dossier couches lavables*
- 10) Levée de l'assemblée

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2014

L'adoption du procès-verbal de la séance du 3 avril 2014 est proposée par M. Charron-Doucet et appuyée par Mme Poulin.

5. Signature du procès-verbal de la séance du 3 avril 2014

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2014 est signé par Mme Laferrière.

6. Suivi du procès-verbal de la séance du 6 mars 2014

a. *Financement projet Herbe à poux*

M. Turgeon fait le suivi de la recommandation de la CCEDD en ce qui a trait au projet de lutte contre l'herbe à poux. Il explique que la recommandation de la CCEDD d'octroyer 60 000 \$ pour le programme (29 000 \$ provenant du Fonds vert et 21 000 \$ de la Commission Ville en santé) a été approuvée par le Conseil municipal. De ce montant, une somme de 10 000 \$ supplémentaire sera octroyée par l'Agence de santé et services sociaux de l'Outaouais pour un projet-pilote de plantes compétitives à l'herbe à poux.

7. Date de la prochaine assemblée : le 5 juin 2014

8. Sujets à traiter selon les grandes orientations de la Politique environnementale

a. *État d'avancement de la Stratégie d'économie d'eau potable (André Turgeon)*

M. Turgeon fait une brève mise en contexte de la Stratégie d'économie d'eau potable, une stratégie du gouvernement provincial qui s'applique à toutes les municipalités du Québec.

Il explique que selon le schéma synthèse de la stratégie 2011-2016, les municipalités devront passer trois tests prévus pour 2012, 2014 et 2017. Ces tests sont appuyés de trois mesures obligatoires et de deux mesures complémentaires :

- mesure 1 : production d'un état de la situation et d'un plan d'action incluant la description des mesures d'économie d'eau et une réglementation sur l'eau potable;

- mesure 2 : production d'un bilan de l'usage de l'eau, mesure de la production et de la distribution d'eau avec débitmètres calibrés et si requis, programme de détection et de réparation des fuites;
- mesure 3 (complémentaire) : installation de compteurs d'eau;
- mesure 4 (complémentaire) : mise en place d'une tarification adéquate;
- mesure 5 : présentation d'un rapport annuel sur la gestion de l'eau au conseil municipal.

Le test 1 de 2012 consiste à la réalisation des mesures 1, 2 et 5. Dans le cas de la Ville de Gatineau, les mesures 1 et 2 ont été réalisées, alors que la mesure 5 est en cours de réalisation, visant la présentation au Conseil municipal en juin 2014.

Le test 2 de 2014 est basé sur les résultats collectifs de l'ensemble des municipalités du Québec, soit :

- la réduction de 10 % de la consommation d'eau unitaire par rapport à 2001 ;
- le taux de fuites inférieur à 20 % du volume d'eau produit ou inférieur à 15 m³/jour-km.

Les résultats à l'échelle du Québec n'atteindront fort probablement pas les objectifs du test 2. Dès lors, l'ensemble des municipalités du Québec est confronté à deux évaluations supplémentaires : la performance à l'échelle canadienne et le débit de nuit de distribution d'eau inférieur à 50 % du débit moyen annuel. À titre de précision, le débit de nuit est en quelque sorte un débit de distribution minimal, calculé à un moment de l'année où l'on consomme le moins d'eau, comme pendant une nuit d'automne.

La Ville de Gatineau se situe dans le premier quartile et est donc parmi les meilleures au Canada. Sa performance est exemplaire. Toutefois, pour ce qui est du débit de nuit inférieur à 50 % du débit moyen annuel, la Ville est présentement à la limite de faillir à cette évaluation avec un ratio de 49 %. Cela est en partie explicable par le fait que les grandes industries qui consomment continuellement beaucoup d'eau sont incluses dans le calcul, ce qui augmente le débit de nuit. De plus, il existe de nombreuses fuites sur le réseau de la Ville de Gatineau qui contribuent aussi à augmenter le débit de nuit.

Alors que les municipalités qui réussissent ces deux évaluations supplémentaires pourront continuer dans le schéma de la Stratégie et procéder au test final de 2017, les municipalités qui ne réussissent pas sont soumises aux mesures complémentaires 3 et 4, soit l'installation de compteurs d'eau et la mise en place d'une tarification adéquate. La Ville de Gatineau pourrait potentiellement être soumise à ces mesures complémentaires. Et advenant que la Ville ne respecte pas ces mesures, elle pourrait voir son aide financière du MAMROT suspendue ou réduite (ce qu'on appelle écoconditionnalité).

M. Rossi-Ricci demande si la tarification est synonyme de compteurs d'eau. M. Turgeon affirme que non, la tarification serait l'illustration dans le compte de taxes municipales d'une ligne spécifique pour les coûts de la gestion de l'eau, comme il se fait actuellement pour la gestion des matières résiduelles. Pour leur part, les compteurs d'eau, comme mentionné dans la Stratégie, ne seraient applicables qu'aux immeubles non résidentiels et mixtes ciblés.

Mme Poulin demande si, puisque les compteurs d'eau coûtent très chers, ils seraient subventionnés par le gouvernement. M. Turgeon affirme que non, les mesures complémentaires ne sont pas subventionnées. M. Turgeon explique le fait que des compteurs d'eau sont présentement installés dans les commerces et industries, qui payent des frais pour leur consommation d'eau.

M. Turgeon affirme qu'un des principaux problèmes du calcul prôné par le MAMROT est le fait que les consommateurs majeurs ne sont pas soustraits.

M. Rossi-Ricci demande si les mesures complémentaires 3 et 4 sont négociables. M. Turgeon affirme que non, mais l'ampleur des mesures n'est pas clairement définie dans la Stratégie.

L'état de la situation pour la Ville de Gatineau est le suivant : en 2013, la Ville de Gatineau connaît une quantité d'eau distribuée moyenne de 403 litres par personne par jour, ce qui représente une réduction de 26,7 % de la consommation d'eau par habitant par rapport à 2001. Les pertes d'eau potentielles ont à peine diminué depuis 2011, et le nombre de fuites

détectées dans le réseau est en décroissance à Gatineau, passant de 62 en 2010 à 15 en 2013. Comme mentionné plus tôt, le ratio du débit de nuit par rapport au débit quotidien moyen annuel est de 49 % pour l'ensemble de la Ville, une hausse de 3 % par rapport à 2011.

Plusieurs membres demandent des précisions sur le calcul de la consommation d'eau par usine. M. Turgeon explique que pour le calcul, la consommation d'eau d'Aylmer a été ajoutée à l'usine de Hull pour les années 2011 et 2012 puisque l'usine d'Aylmer était à cette époque en travaux de modernisation.

M. Tessier demande si une meilleure priorisation dans les réparations des fuites serait la cause de la baisse des fuites. M. Turgeon explique qu'en fait c'est l'inverse. Les fuites d'importance majeure ayant été réparées dans les années antérieures, les résultats sont moins perceptibles lorsque des fuites mineures sont corrigées.

M. Turgeon précise que l'objectif de diminution de 20 % de la distribution d'eau est applicable à toutes les municipalités, peu importe le chiffre de départ.

M. Duggan demande à M. Turgeon de proposer des hypothèses quant à cette diminution. M. Turgeon répond que, selon lui, la raison principale serait les efforts faits en termes de sensibilisation et de renforcement réglementaire. D'autres hypothèses viennent s'ajouter, comme l'utilisation de prises d'eau brute par le Service des travaux publics, les innovations technologiques, etc.

M. Turgeon conclut en soulevant les nombreuses améliorations de la Ville de Gatineau en termes de consommation et de distribution d'eau potable.

Période de questions des citoyens

Plusieurs questions sont soulevées par les citoyens, pour des précisions et clarifications de nature informative par rapport à la Stratégie québécoise et aux méthodes de calcul.

9. Varia

a. Visite de Tricentris

Mme Lorient invite les membres de la CCEDD à participer à deux visites le mercredi 28 mai 2014, soit :

- visite du centre de tri Tricentris et de l'écocentre permanent en avant-midi (rencontre à Tricentris à 9 h);
- visite de l'usine de compostage Lafèche, à Moose Creek en Ontario, en après-midi (départ en covoiturage à 13h).

b. Dossier couches lavables

Mme Lorient explique rapidement l'historique du projet-pilote de subventions à l'achat de couches lavables. Le faible taux de participation, le manque de fonds et l'inéquité sociale qu'il induisait ont mené à la fin du projet-pilote.

M. Charron-Doucet suggère qu'une formule de subvention différente, comme une période d'essai gratuite à un système de collecte et lavage des couches lavables, aurait pu être plus adéquate.

10. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19h49 par Mme Laferrière.